



# Bulletin Officiel

N°6323 Lundi 29 Mars 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	2-4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	5

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV BNA	6
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	7
SANADETT SICAV	8

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL – 2021-01	9-12
--	------

### ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 06/01/2021*)

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- SIMPAR
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV BNA
- SANADETT SICAV

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV  
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

---

2021 - AC - 010

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993  
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV BNA** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le Vendredi 16 avril 2021 à 9h30** à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE- Rue Mohamed V-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2020,
- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,
- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,
- Affectation des résultats,
- Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

2021- AS -0204

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996  
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Les actionnaires de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire Ordinaire **le Vendredi 16 avril 2021 à 10h** à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE- Rue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2020,
- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

2021- AS -0205

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANADETT SICAV  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> août 1996  
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 16 avril 2021 à 12 heures** au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2020,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
- Renouvellement ou nomination ou des administrateurs.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, durant le délai légal.



<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**ARAB INTENATIONAL LEASE**

**Groupe BTK**

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars

Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-

Identifiant unique: N° 0578857A

**Emission d'un emprunt obligataire**

**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**« AIL 2021-01 »**

**De 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 de dinars**

**Prix d'émission : 100 dinars**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab International Lease réunie le **15/03/2021** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant au maximum de 60 millions de dinars, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société Arab International Lease, s'est réuni le **22/03/2021** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars selon les conditions suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
<b>5 ans</b>	<b>9,8% brut l'an</b>	<b>Annuel constant par 1/5 à partir de la 1<sup>ère</sup> année</b>

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

L'emprunt obligataire « AIL 2021-01 » est d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29/03/2021** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **02/04/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 200 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **02/04/2021** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Arab International Lease à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Dénomination de l'Emprunt** : « AIL 2021-01 ».
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des Titres** : Nominative.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.  
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.  
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **02/04/2021**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 9,80 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis et à une durée unique de 5 ans.

- ***Amortissement et remboursement :***

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/04/2026**.

- ***Prix de remboursement :*** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- ***Paiement :***

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/04/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/04/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ***Taux de rendement actuariel :***

- ✓ ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,8% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

***Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt***

- ✓ ***Durée totale***

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2021-01 » est de **3 ans**.

- ✓ ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6660 années**.

- ✓ ***Mode de placement :***

**Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ *Cessibilité des obligations :*

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

**Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ *Garantie :*

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ *Domiciliation de l'emprunt :*

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

✓ *Fiscalité des titres :*

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ *Tribunaux compétents en cas de litige :*

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ *Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :*

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

2021- AS -0203

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,284		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,349		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,061		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	122,875		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,314		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	118,524		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,605		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,107		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,524		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	113,626		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,729		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,083		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,182		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	120,555		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,730		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	168,617		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,699		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	95,912		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,868		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	63,952		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	133,661		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	105,187		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	106,933		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	138,978		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	529,638		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	138,846		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation		
29	FCP MAXULA STABILITY **	MAXULA BOURSE	18/05/09	En liquidation	En liquidation		
30	FCP INDICE MAXULA **	MAXULA BOURSE	23/10/09	En liquidation	En liquidation		
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	170,429		
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,664		
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	125,799		
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	162,585		
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	147,099		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,237		
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	91,980		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
38	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2162,617		
39	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	123,888		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	215,150		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,851		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,569		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,381		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,257		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,286		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,230		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,207		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	114,966		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution		
51	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1142,671	1156,946		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,393		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	9,723		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,450		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,533
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	101,973
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	108,913
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,258
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	108,928
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,019
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,483
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,431
63	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,706
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,119	108,384
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	110,714

66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	106,983	107,035
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,763	105,795
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,294	101,335
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,433	105,465
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,473	105,509
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,784	107,812
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	105,768	105,813
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,248	105,282
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,335	108,373
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,155	104,188
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,309	109,351
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,211	107,254
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,594	108,634
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	113,702	113,889
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,122	63,350
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,152	91,476
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,384	18,532
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	291,685	285,006
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2226,561	2224,037
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	73,883	73,882
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	57,014	56,969
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,681	106,719
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,669	11,681
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,930	13,966
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,471	15,453
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,713	13,717
92	BNA CROISSANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	149,011	149,845
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,314	9,341
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,871	100,986
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,123	76,598
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	77,116	76,481
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,496	100,594
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	89,532	89,682
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,110	10,122
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	99,241	98,986
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	141,731	141,923
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	98,198	99,236
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	116,423	117,972
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	116,392	119,608
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	193,696	194,804
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	177,940	178,460
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,227	171,294
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,578	23,682
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	139,981	138,983
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	158,137	155,716
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5366,028	5403,709
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5471,209	5527,221
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	86,686	86,835
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4518,422	4545,031
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,248	10,340
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	167,605	168,359
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10427,235	10632,516
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	128,759	128,756

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

\*\*\*\* FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la « Société Tunisienne d'Équipement -STEQ- », l'ouverture au public des fonds « FCPR AMENCAPITAL 4 », « FCPR SWING 2 », « FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 », « FCPR STB Growth Fund », « FCPR MOURAFIK », « FCPR INKADH » et « FONDS DE FONDS ANAVA », la liquidation du fonds d'amorçage « STARTUP FACTORY SEED FUND » et le retrait d'agrément du fonds d'amorçage « CDC AMORÇAGE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE \***

**I.- SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416



67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
72	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
79	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
84	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

85	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
86	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
88	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
89	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
90	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
94	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
95	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) (FCP en liquidation anticipée  
(2) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE  
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis



6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) et Mr Anis SMAOUI.

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2020 31 décembre 2019

**ACTIFS NON COURANTS**

<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	<b>3</b>	33 159	30 029
	Moins : amortissements		-32 238	-28 731
			<u>921</u>	<u>1 298</u>
	Immobilisations corporelles	<b>3</b>	3 557 539	3 542 924
	Moins : amortissements		-1 894 363	-1 838 177
			<u>1 663 176</u>	<u>1 704 747</u>
	Immobilisations financières	<b>4</b>	16 140 139	16 395 527
	Moins : provisions		-2 915 544	-2 739 014
			<u>13 224 595</u>	<u>13 656 513</u>
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>14 888 692</b>	<b>15 362 558</b>
	Autres actifs non courants		-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>14 888 692</b>	<b>15 362 558</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	Stocks	<b>5</b>	63 775 657	69 136 707
	Moins : provisions		-521 795	-521 795
			<u>63 253 862</u>	<u>68 614 912</u>
	Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	3 917 352	2 300 859
	Moins : provisions		-129 591	-129 591
			<u>3 787 761</u>	<u>2 171 268</u>
	Autres actifs courants	<b>7</b>	4 820 585	6 588 694
	Moins : provisions		-5 250	-5 250
			<u>4 815 335</u>	<u>6 583 444</u>
	Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	60 386	58 021
	Moins : provisions		-7 560	-7 560
			<u>52 826</u>	<u>50 461</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	635 976	1 465 653
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>72 545 760</b>	<b>78 885 738</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>87 434 452</b>	<b>94 248 296</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2020 31 décembre 2019

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		28 489 277	26 030 646
	Autres capitaux propres		4 413 071	6 913 071
	Résultats reportés		-654 389	2 114 603
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>37 747 959</b>	<b>40 558 320</b>
	Résultat net de l'exercice	<b>10</b>	-2 940 648	-2 768 992
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>34 807 311</b>	<b>37 789 328</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>	Emprunts	<b>12</b>	26 721 462	14 467 056
	Autres passifs financiers	<b>13</b>	1 404 268	1 289 285
	Provisions	<b>14</b>	523 872	537 792
	<b>Total des passifs non courants</b>		<b>28 649 602</b>	<b>16 294 133</b>
<b>Passifs courants</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	2 457 866	3 096 821
	Autres passifs courants	<b>16</b>	2 025 281	1 597 610
	Concours bancaires	<b>17</b>	2 397 845	1 360 007
	Autres passifs financiers	<b>18</b>	17 096 547	34 110 397
	<b>Total des passifs courants</b>		<b>23 977 539</b>	<b>40 164 835</b>
	<b>Total des passifs</b>		<b>52 627 141</b>	<b>56 458 968</b>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>87 434 452</b>	<b>94 248 296</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2020 Exercice clos le 31 décembre 2019  
Notes

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de biens immobiliers	<b>19</b>	12 016 139	15 457 721
	Produits des participations	<b>20</b>	369 733	625 058
	Autres produits d'exploitation	<b>21</b>	178 440	169 373
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>12 564 312</b>	<b>16 252 152</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	<b>22</b>	-5 361 048	-2 779 514
	Achats de terrains		-	-
	Achats d'études et de prestations de services	<b>23</b>	-180 617	-369 304
	Achats de matériels, équipements et travaux	<b>24</b>	-1 992 482	-6 152 528
	Charges de personnel	<b>25</b>	-1 704 750	-1 835 867
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	<b>26</b>	-222 304	-1 577 764
	Autres charges d'exploitation	<b>27</b>	-1 009 321	-1 187 295
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-10 470 522</b>	<b>-13 902 272</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 093 790</b>	<b>2 349 880</b>
	Charges financières nettes	<b>28</b>	-4 912 353	-5 098 623
Autres gains ordinaires	<b>29</b>	139	14 830	
Autres pertes ordinaires	<b>30</b>	-94 999	-200	
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-2 913 423</b>	<b>-2 734 113</b>	
Impôt sur les sociétés	<b>31</b>	-27 225	-34 879	
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>-2 940 648</b>	<b>-2 768 992</b>	
Eléments extraordinaires		-	-	
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-2 940 648</b>	<b>-2 768 992</b>	

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2020 Exercice clos le 31 décembre 2019  
Notes

<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>Résultat net</b>	<b>-2 940 648</b>	<b>-2 768 992</b>
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	222 304	1 577 764
	▪ Variations des :		
	- Stocks	5 361 050	2 770 074
	- Clients	-1 616 493	1 088 391
	- Autres actifs	1 769 078	-1 662
	- Fournisseurs et autres passifs	1 883 386	-1 216 160
	▪ Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	-128 513	-8 200
	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>4 550 164</b>	<b>1 441 215</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	8 200
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-17 745	-17 494
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	641 985	168 392
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-260 449	-181 091
	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>363 791</b>	<b>-21 993</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	Dividendes et autres distributions	-968	-6 521
	Encaissements provenant des emprunts	-	6 500 000
	Remboursements d'emprunts	-6 739 133	-6 980 569
	Fonds social (variation)	-41 369	-51 954
	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-6 781 470</b>	<b>-539 044</b>
	<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>-1 867 515</b>	<b>880 178</b>
	<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>105 646</b>	<b>-774 532</b>
	<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice 9 &amp; 17</b>	<b>-1 761 869</b>	<b>105 646</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

### NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) est une société anonyme au capital de 5 500 000 DT, divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 rue Masmouda - Mutuelleville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	282 257	1 411 285	25,66%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
SOIVM SICAF	55 856	279 280	5,08%
SICAR INVEST	44 074	220 370	4,01%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	126 860	634 300	11,53%
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>100%</b>

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ses ventes de biens immobiliers (locaux à usage commercial ou d'habitation, terrains lotis ...) sont assujetties à la TVA (au taux de 19% ou 13% selon la catégorie de l'opération).



**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 31 décembre 2020, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

**1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions des articles 9 et 10 du code de la TVA.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

**2. Titres de participation**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

### **3. Stocks**

#### ***3.1- Terrains à bâtir ou à lotir***

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

#### ***3.2- Travaux en cours***

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

#### ***3.3- Travaux terminés***

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

### **4. Provision pour frais de réparation**

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

## 5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

## 6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque les conditions suivantes sont toutes satisfaites :

- a) La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

#### **7. Provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi**

Une provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale post-retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

## NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Logiciels	30 029	3 130	-	33 159	28 731	3 507	-	32 238	921	1 298
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>30 029</b>	<b>3 130</b>	<b>-</b>	<b>33 159</b>	<b>28 731</b>	<b>3 507</b>	<b>-</b>	<b>32 238</b>	<b>921</b>	<b>1 298</b>
Terrains	1 473 585	-	-	1 473 585	-	-	-	-	1 473 585	1 473 585
Bâtiments administratifs	524 942	-	-	524 942	369 705	23 597	-	393 302	131 640	155 237
Bâtiments de rapport	670 383	-	-	670 383	670 326	57	-	670 383	-	57
Matériel de transport	348 190	-	-	348 190	329 678	16 399	-	346 077	2 113	18 512
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	227 700	-	-	227 700	227 700	-	-	227 700	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	134 820	2 060	-	136 880	95 607	4 468	-	100 075	36 805	39 213
Équipements de bureaux	83 475	-	-	83 475	70 536	4 258	-	74 794	8 681	12 939
Équipements informatiques	79 829	12 555	-	92 384	74 624	7 407	-	82 031	10 353	5 205
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3 542 924</b>	<b>14 615</b>	<b>-</b>	<b>3 557 539</b>	<b>1 838 177</b>	<b>56 186</b>	<b>-</b>	<b>1 894 363</b>	<b>1 663 176</b>	<b>1 704 747</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>3 572 953</b>	<b>17 745</b>	<b>-</b>	<b>3 590 698</b>	<b>1 866 908</b>	<b>59 693</b>	<b>-</b>	<b>1 926 601</b>	<b>1 664 097</b>	<b>1 706 045</b>

**NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
<b>Participations :</b>	<b>9 990 013</b>	<b>10 309 524</b>
- Titres de participation	11 043 752	11 188 608
- Moins : Provisions	-1 053 739	-879 084
<b>Fonds gérés :</b>	<b>2 670 483</b>	<b>2 887 674</b>
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 525 248	4 740 564
- Moins : Provisions	-1 854 765	-1 852 890
<b>Prêts au personnel :</b>	<b>263 932</b>	<b>153 148</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	270 972	160 188
- Moins : Provisions	-7 040	-7 040
<b>Échéance à plus d'un an sur emprunt national</b>	<b>-</b>	<b>6 000</b>
<b>Dépôts et cautionnements versés</b>	<b>300 167</b>	<b>300 167</b>
<i>Total en DT</i>	<b>13 224 595</b>	<b>13 656 513</b>

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION**

	Nombre de titres	% de participation	Soldes au 31/12/2020		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>Sociétés du Groupe SIMPAR :</b>			<b>5 892 109</b>	<b>135 065</b>	<b>5 757 044</b>
- ESSOUKNA	3 516 863	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SODET SUD	18 185	8,44%	1 930 125	-	1 930 125
- SICAR INVEST	85 000	8,50%	1 179 980	-	1 179 980
- SOIVM SICAF (*)	40 000	10,00%	390 000	-	390 000
- Société Immobilière des Eillets	40 000	22,22%	200 000	87 075	112 925
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- TIS	500	20,00%	50 000	-	50 000
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	47 990	-
<b>Sociétés hors Groupe SIMPAR :</b>			<b>5 151 643</b>	<b>918 674</b>	<b>4 232 969</b>
- TUNIS RE	473 351	2,37%	3 506 808	-	3 506 808
- SOMOCER	134 619	0,58%	235 186	104 606	130 580
- STB	51 039	0,21%	501 582	330 295	171 287
- ATB	60 000	0,08%	365 619	191 859	173 760
- CIMENT DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	219 081	67 572
- Autres	-	-	255 795	72 833	182 962
<b>Total en DT</b>			<b>11 043 752</b>	<b>1 053 739</b>	<b>9 990 013</b>

(\*) Au cours de l'année 2020, la SIMPAR a cédé à la BNA 14 857 actions représentant 3,71% du capital de SOIVM SICAF pour un montant de 273 369 DT (au prix de 18,400 DT l'action). Cette opération a généré pour la SIMPAR une plus-value de 128 513 DT.

## **NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD**

---

En 2014, la SIMPAR a procédé à l'acquisition de 4 465 actions SODET SUD, société du Groupe BNA, pour un montant de 558 125 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la SIMPAR a procédé à la souscription de 13 720 actions SODET SUD pour un montant global de 1 372 000 DT.

Après cette opération, la participation de la SIMPAR dans le capital de la SODET SUD remonte à 18 185 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,44%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 34,668 DT, soit une moins-value potentielle de 1 188 KDT non comptabilisée par la SIMPAR.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert indépendant du Groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2019 de 14 085 KDT, soit une plus-value latente de 27 700 KDT.

En conclusion, la SIMPAR, tout en s'alignant aux sociétés du Groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.



### NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST, société du Groupe BNA, et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la SIMPAR lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2020. Ils se présentent comme suit :

<b>Fonds gérés</b>	<b>Montant du fonds géré</b>	<b>Produits à recevoir</b>	<b>Commissions à payer</b>	<b>Résultat sur placement</b>
Fonds géré n°4	720 014	450	5 406	-4 956
Fonds géré n°8	793 550	28	11 797	-11 769
Fonds géré n°15	710 000	32 275	32 919	-644
Fonds géré n°22	2 301 684	19 057	27 618	-8 561
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>4 525 248</i></b>	<b><i>51 810</i></b>	<b><i>77 740</i></b>	<b><i>-25 930</i></b>

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre la somme de 3 916 864 DT au 31 décembre 2020.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent un montant de 1 854 765 DT au 31 décembre 2020 et représentent 41% de la valeur brute. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

## NOTE N°5 : STOCKS

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
<b>Terrains à bâtir :</b>	<b>28 460 378</b>	<b>27 195 553</b>
- Ariana TF 60290	6 877 248	6 536 941
- Sousse- tranche 2	1 172 617	1 138 987
- Chotrana TF 8735 - tranches 2 & 3	2 353 284	2 349 890
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.4	4 109 196	3 807 029
- Route de Raoued - tranches 2 & 3	1 953 418	1 953 421
- Jardins d'El Menzah - El Houda	1 462 853	1 462 853
- Jardins de Carthage - HSC 1.1.3	10 433 136	9 847 806
- Autres terrains à bâtir	98 626	98 626
<b>Travaux en cours :</b>	<b>7 733 011</b>	<b>20 553 476</b>
- Jardins d'El Menzah - HC 2	-	13 264 769
- Chotrana TF 8735 - tranche 2 & 3	1 212 438	1 210 709
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.2	4 628 211	4 282 246
- El Mourouj VI - EHC 17	1 892 362	1 795 752

**Suite Note N°5**

<b>Travaux terminés :</b>	<b>27 582 268</b>	<b>21 387 678</b>
- Résidence SAFSAF I et II	-	284 153
- Résidence La Brise	2 829 588	4 744 267
- Résidence du Parc	3 010 710	5 473 092
- Résidence Mimosas	364 318	680 421
- Résidence Le Patio	11 772 780	-
- Résidence La Perle	2 808 612	3 340 150
- Néapolis Center Nabeul	379 320	379 320
- Lotissement Sousse - tranche 1	6 170 202	6 239 537
- Autres travaux terminés	246 738	246 738
<b>Total brut en DT</b>	<b>63 775 657</b>	<b>69 136 707</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-521 795</b>	<b>-521 795</b>
- Terrains à bâtir (*)	-9 775	-9 775
- Travaux terminés (**)	-512 020	-512 020
<b>Total net en DT</b>	<b>63 253 862</b>	<b>68 614 912</b>

(\*) Une provision pour dépréciation d'une parcelle de terrain sise à Ksar Said, figurant parmi les éléments du stock de terrains à bâtir, a été constituée pour la totalité de son coût d'acquisition. Ce terrain a été exproprié pour cause d'utilité publique et ne pourrait plus être aménagé, ni vendu.

(\*\*) Des provisions pour dépréciation de certains locaux (aux résidences Les Emeraudes, Les Orangers, Essafsaf et Le Diamant), figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour la totalité de leurs coûts de production. En outre, d'autres provisions pour dépréciation de certains locaux au Centre Commercial et Administratif Néapolis Nabeul, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour environ 75% de leurs coûts de production.

**NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	1 594 954	1 480 096
Clients - effets à recevoir	2 289 002	810 143
Clients locataires - Néapolis Center	33 396	10 620
<b>Total brut en DT</b>	<b>3 917 352</b>	<b>2 300 859</b>
Moins : Provisions	-129 591	-129 591
<b>Total net en DT</b>	<b>3 787 761</b>	<b>2 171 268</b>

**NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
<b>Fournisseurs - comptes débiteurs :</b>	<b>36 132</b>	<b>315 176</b>
- Entrepreneurs, avances et acomptes	1 000	308 149
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 025	6 000
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	29 107	1 027
<b>Personnel - avances et acomptes</b>	<b>69 220</b>	<b>78 253</b>
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>3 399 051</b>	<b>4 559 335</b>
- Acomptes provisionnels	511 438	512 074
- Retenues à la source	2 987	4 297
- TVA déductible ou à reporter	2 883 814	4 042 152
- Autres impôts et taxes	812	812
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>12 695</b>	<b>3 773</b>
<b>Sociétés du Groupe</b> (opérations faites en commun ...)	<b>644 529</b>	<b>1 004 224</b>
<b>Produits à recevoir</b> (produits des fonds gérés ...)	<b>217 984</b>	<b>204 823</b>
<b>Autres comptes débiteurs</b>	<b>440 974</b>	<b>423 110</b>
<b>Total brut en DT</b>	<b>4 820 585</b>	<b>6 588 694</b>
Moins : Provisions	-5 250	-5 250
<b>Total net en DT</b>	<b>4 815 335</b>	<b>6 583 444</b>

**NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an ou impayées)	54 386	52 021
Moins : Provisions	-7 560	-7 560
<i>Sous-total en DT</i>	<b>46 826</b>	<b>44 461</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	6 000	6 000
<i>Total en DT</i>	<b>52 826</b>	<b>50 461</b>

**NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Chèques à encaisser	11 591	-
BNA Nord Hilton	623 984	248 412
BT	-	978 285
BH Kheireddine Pacha	-	238 555
Caisse	401	401
<i>Total en DT</i>	<b>635 976</b>	<b>1 465 653</b>

**NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Résultat de l'exercice en DT	-2 940 648	-2 768 992
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 100 000	1 100 000
Résultat par action de valeur nominale de 5 DT	<b>-2,673</b>	<b>-2,517</b>

## NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>550 000</b>	<b>23 759 642</b>	<b>972 958</b>	<b>4 672 000</b>	<b>41 071</b>	<b>2 114 603</b>	<b>40 610 274</b>
<i>Répartition du bénéfice 2018 :</i>									
- Réserves	-	-	-	800 000	-	-800 000	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-51 954	-	-	-	<b>-51 954</b>
Perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-	-2 768 992	<b>-2 768 992</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>550 000</b>	<b>24 559 642</b>	<b>921 004</b>	<b>3 872 000</b>	<b>41 071</b>	<b>-654 389</b>	<b>37 789 328</b>
<i>Répartition du bénéfice 2019 :</i>									
- Réserves	-	-	-	2 500 000	-	-2 500 000	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-41 369	-	-	-	<b>-41 369</b>
Perte de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-	-2 940 648	<b>-2 940 648</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>550 000</b>	<b>27 059 642</b>	<b>879 635</b>	<b>1 372 000</b>	<b>41 071</b>	<b>-3 595 037</b>	<b>34 807 311</b>

**NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier :</b>	<b>921 004</b>	<b>972 958</b>
- Trésorerie	847 754	788 498
- Prêts au personnel	73 250	184 460
<b>Ressources de l'exercice :</b>	<b>13 665</b>	<b>10 894</b>
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	-	-
- Intérêts des prêts au personnel	13 665	10 894
<b>Emplois de l'exercice :</b>	<b>55 034</b>	<b>62 848</b>
- Restauration	21 070	29 681
- Aides au personnel (non remboursables)	26 890	32 150
- Bonifications d'intérêts	7 074	1 017
<b>Solde au 31 décembre :</b>	<b>879 635</b>	<b>921 004</b>
- Trésorerie	729 615	847 754
- Prêts au personnel	150 020	73 250

**NOTE N°12 : EMPRUNTS NON COURANTS**

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
<b>Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA : (*)</b>	<b>26 721 462</b>	<b>14 467 056</b>
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	3 325 000	1 425 000
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	2 239 195	535 310
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	1 649 914	1 649 914
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	2 997 110	1 499 922
- Crédit pour réalisation du projet Sousse - Tranche 1	756 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1/4/3 Lac II	873 502	638 610
- Crédit pour réalisation du projet HSC 1/4/3 Lac II	1 913 047	1 350 386
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj VI	2 333 409	1 647 112
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj VI	450 000	-
- Crédit pour réalisation du projet EHC 25 El Mourouj V	4 184 285	2 953 613
- Crédit pour acquisition du terrain Jardins de Carthage	6 000 000	2 400 000
- Autres crédits	-	367 189
<b>Total en DT</b>	<b>26 721 462</b>	<b>14 467 056</b>

(\*) *Aucours de l'exercice 2020, la SIMPAR a bénéficié du rééchelonnement de plusieurs échéances impayées ou non encore échues, relatives aux emprunts BNA et dont le montant total s'élève à 35 408 325 DT.*

**NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Cautiionnements reçus	32 962	32 962
Dépôts reçus pour lotissements	834 831	772 248
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	419 263	378 747
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	116 767	99 031
Dépôts reçus pour frais de syndic	445	6 297
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 404 268</b>	<b>1 289 285</b>

**NOTE N°14 : PROVISIONS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Provisions pour frais de réparation (1)	130 180	107 952
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	105 505	106 023
Provisions pour risques fiscal et social	94 346	129 976
Provisions pour litiges (ECF, prud'homme ...) (3)	193 841	193 841
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>523 872</b>	<b>537 792</b>



### **1) Provisions pour frais de réparation**

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise). Ces provisions sont constatées sur la base d'un pourcentage de 0,5% du prix de vente, et ce, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration.

Selon une Note de la Direction Générale en date du 30 juin 2016, chacune des provisions pour garantie conférée aux clients est reprise pour 100% de son montant après l'écoulement de quatre semestres suivant celui de sa constitution.

### **2) Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi**

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité ;
- un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par ailleurs, la SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2014, à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite constituée durant les exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance se chargera du versement des indemnités de départ à la retraite au profit des salariés partis en retraite. Le montant de la prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre de l'exercice 2020 s'élève à 97 293 DT.

### **3) Provision pour litige avec l'entreprise ECF**

Le Groupement Immobilier (dont la SIMPAR fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la SIMPAR serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la SIMPAR sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, pour un montant de 86 000 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la SIMPAR et la SIVIA).

Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (dont 391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). La SIMPAR a versé à la Trésorerie Générale de Tunisie sa quote-part s'élevant à 107 841 DT et qui a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de la provision pour litige comptabilisée à ce titre.

#### NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Entrepreneurs	411 050	195 117
Fournisseurs ordinaires	196 280	178 772
Architectes	39 408	39 408
Bureaux d'études	29 163	28 892
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 414 223	2 271 798
Fournisseurs, factures non parvenues	367 742	382 834
<b>Total en DT</b>	<b>2 457 866</b>	<b>3 096 821</b>

**NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
<b>Clients - avances et acomptes reçus</b>	<b>607 021</b>	<b>603 441</b>
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>441 752</b>	<b>378 586</b>
- Personnel, charges à payer	382 060	350 498
- Personnel, rémunérations dues	59 692	28 088
<b>État - comptes créditeurs :</b>	<b>67 938</b>	<b>92 664</b>
- Retenues à la source	62 918	60 995
- Contribution sociale de solidarité (*)	200	200
- Autres impôts et taxes à payer	4 820	31 469
<b>Organismes sociaux :</b>	<b>212 398</b>	<b>162 330</b>
- CNSS	33 828	26 207
- CNSS - régime complémentaire	5 166	2 744
- Assurance groupe	9 160	1 694
- Prêts CNSS (oppositions)	-	822
- Charges sociales à payer	164 244	130 863
<b>Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)</b>	<b>219 324</b>	<b>-</b>
<b>Actionnaires - dividendes à payer</b>	<b>25 620</b>	<b>26 588</b>
<b>Charges à payer (charges des fonds gérés ...)</b>	<b>350 545</b>	<b>284 196</b>
<b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>100 683</b>	<b>49 805</b>
<b>Total en DT</b>	<b>2 025 281</b>	<b>1 597 610</b>

(\*) La contribution sociale de solidarité (CSS), instituée par la loi de finances pour l'année 2018, est calculée au taux de 1% sur la base du bénéfice imposable de l'exercice, avec un minimum de 200 DT.

**NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Découverts bancaires - BNA	2 397 845	1 360 007
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 397 845</b>	<b>1 360 007</b>

**NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
<b>Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :</b>	<b>10 794 125</b>	<b>23 704 772</b>
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj VI	1 647 112	2 333 409
- Crédit pour réalisation du projet ECH 25 El Mourouj V	2 953 613	4 184 285
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	-	1 743 060
- Crédit pour acquisition du terrain 1-4-3 Lac II	616 589	904 697
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	-	1 900 000
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	1 649 914	1 649 914
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	-	1 499 922
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj VI	450 000	900 000
- Crédit pour réalisation du projet 1-4-3 Lac II	1 350 386	1 913 047
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-1-3	-	3 600 000
- Crédit pour réalisation du projet Sousse	-	844 000
- Autres crédits	2 126 511	2 232 438
<b>Échéances à moins d'un an sur emprunts BT :</b>	<b>3 987 102</b>	<b>10 069 992</b>
- Crédit pour réalisation du projet HC2 Jardins d'El Menzah	3 987 102	10 069 992
<b>Intérêts courus sur emprunts</b>	<b>2 315 320</b>	<b>335 633</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>17 096 547</b>	<b>34 110 397</b>

**NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Ventes de logements	11 443 251	13 931 193
Ventes de terrains lotis	109 138	157 081
Ventes de magasins et autres immeubles	463 750	1 369 447
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>12 016 139</b>	<b>15 457 721</b>

**NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Dividendes / titres de participation	185 366	563 563
Profits / cessions de valeurs mobilières	128 513	-
Produits des fonds gérés	55 854	61 495
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>369 733</b>	<b>625 058</b>

**NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Loyers magasins et bureaux	47 721	44 919
Cotisations syndics	35 760	21 167
Ventes dossiers d'appel d'offres	700	2 100
Frais de dossiers	1 828	10 887
Autres produits d'exploitation (jetons de présence ...)	92 431	90 300
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>178 440</b>	<b>169 373</b>

**NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Variation du stock de terrains à bâtir	1 264 826	1 431 626
Variation du stock de travaux en cours	-12 820 464	-10 127 499
Variation du stock de travaux terminés	6 194 590	5 916 359
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>-5 361 048</b>	<b>-2 779 514</b>

**NOTE N°23 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Achats d'études et de prestations de services : (*)</b>		
- Projet Choutrana - tranche 2	8 937	21 013
- Projet EHC 18 El Mourouj VI	-	540
- Projet EHC 25 El Mourouj V	-	67 119
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	151 486	168 739
- Projet HSC 1/4/3 Les résidences du Parc - Lac II	-	55 096
- Projet Sousse - tranche 1	85	-
- Projet Lac 1-11-2	13 912	23 801
- Projet Ariana	-	10 540
- Autres projets	6 197	22 456
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>180 617</b>	<b>369 304</b>

(\*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière réalisés ou en cours de réalisation.

**NOTE N°24 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Achats de matériels, équipements et travaux : (*)</b>		
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	1 990 351	4 955 369
- Projet HSC 1-4-3 Lac	1 596	783 987
- Projet EHC 25 El Mourouj V	-	413 172
- Projet Sousse - tranche 1	535	-
- Autres projets	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>1 992 482</b>	<b>6 152 528</b>

(\*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de l'exercice pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

**NOTE N°25 : CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Salaires et compléments de salaires	1 362 155	1 465 646
Charges sociales légales	266 232	308 724
Autres charges de personnel	76 363	61 497
<b>Total en DT</b>	<b>1 704 750</b>	<b>1 835 867</b>

**NOTE N°26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	59 693	101 438
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	194 665	113 698
Dotations aux provisions pour dépréciation des fonds gérés	8 513	1 266 237
Dotations aux provisions pour risques et charges	85 026	266 407
Reprises sur provisions pour dépréciation des fonds gérés	-6 638	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-20 010	-52 841
Reprises sur provisions pour risques et charges	-98 945	-117 175
<b>Total en DT</b>	<b>222 304</b>	<b>1 577 764</b>

**NOTE N°27 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Achats non stockés de matières et fournitures	55 311	120 591
Divers services extérieurs	465 104	574 177
Commissions des fonds gérés et services bancaires	314 013	312 759
Autres charges ordinaires	19 646	18 540
Jetons de présence (servis par la Société)	82 500	68 750
Impôts, taxes et versements assimilés	72 747	92 478
<b>Total en DT</b>	<b>1 009 321</b>	<b>1 187 295</b>

**NOTE N°28 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	4 209 388	4 837 498
Intérêts débiteurs des CCB	702 965	261 125
<b>Total en DT</b>	<b>4 912 353</b>	<b>5 098 623</b>

(\*) Les intérêts sur emprunts relatifs aux projets encourus en 2020 s'élèvent à 4 209 388 DT et s'analysent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 1 248 500 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et travaux terminés : 862 602 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 2 098 286 DT

**NOTE N°29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	8 200
Autres produits ordinaires	139	6 630
<b>Total en DT</b>	<b>139</b>	<b>14 830</b>



**NOTE N°30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Pertes / redressement CNSS	94 799	-
Autres pertes ordinaires	200	200
<b>Total en DT</b>	<b>94 999</b>	<b>200</b>

**NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

	Exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Bénéfice comptable avant impôt</b>	<b>-2 913 423</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>383 203</b>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	194 665
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	-
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	8 513
- Provisions pour frais de réparation	68 626
- Provisions pour risques et charges	16 400
- Contribution sociale de solidarité	200
- Autres charges non déductibles	94 799
<b>Déductions :</b>	<b>411 382</b>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	120 655
- Dividendes	185 144
- Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	518
- Reprises sur provisions pour risques et charges	60 603
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	37 824
- Reprises sur provisions pour dépréciation des fonds gérés	6 638
<b>Résultat fiscal</b>	<b>-2 941 602</b>
Pertes reportées au 31/12/2020	-6 613 800
Amortissements différés au 31/12/2020	-326 442
<b>Min d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut local)</b>	<b>27 225</b>

## **NOTE N°32 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

---

### ***a) Identification des parties liées***

Les parties liées à la SIMPAR, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), sont les suivantes :

- BNA - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- ESSOUKNA (filiale) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (filiale) ;
- SIVIA (filiale) ;
- EL MADINA (filiale) ;
- SOGEST (filiale) ;
- SICAR INVEST (entreprise associée) ;
- T.I.S (entreprise associée) ;
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

### ***b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées***

- 1) La SIMPAR a obtenu plusieurs crédits auprès de la BNA, destinés au financement de projets de promotion immobilière, avec un taux d'intérêt annuel variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers des projets financés. L'en-cours de ces emprunts, au 31 décembre 2020, est de l'ordre de 37 515 587 DT. Les charges d'intérêts supportées par la Société, courant 2020, au titre de ces emprunts ont totalisé 3 681 016 DT.
- 2) En 2020, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées au titre de ces conventions s'élève à 138 023 DT. Au 31 décembre 2020, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 133 319 DT.
- 3) La SIMPAR a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 350 442 DT.
- 4) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, le projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 109 138 DT.

- 5) Au cours de l'exercice 2020, la SIMPAR a bénéficié du rééchelonnement des échéances impayées et des échéances non encore échues se rapportant à plusieurs emprunts contractés auprès de la BNA. Le montant total des crédits rééchelonnés s'élève à 35 408 325 DT et se ventile par projet comme suit :

<b>Emprunt</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Période de grâce</b>	<b>Montant rééchelonné</b>
Réalisation projet EHC 18 El Mourouj VI	TMM+3%	-	3 980 522
Réalisation projet ECH 25 El Mourouj V	TMM+3%	-	7 137 898
Acquisition terrain Sousse	TMM+3%	12 mois	2 258 443
Acquisition terrain 1/4/3 Lac II	TMM+3%	-	1 490 090
Acquisition terrain Ariana	TMM+3%	12 mois	3 325 000
Acquisition terrain Lac 1-11-2	TMM+3%	-	3 299 828
Acquisition terrain Lac 1-11-4	TMM+3%	12 mois	2 997 110
Acquisition terrain EHC 17 El Mourouj VI	TMM+3%	-	900 000
Réalisation projet 1-4-3 Lac II	TMM+3%	-	3 263 434
Réalisation projet Sousse	TMM+3%	12 mois	756 000
Acquisition terrain Lac 1.1.3	TMM+3%	12 mois	6 000 000
<b>Total en DT</b>			<b>35 408 325</b>

- 6) En 2020, la T.I.S a facturé à la SIMPAR les frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 17 610 DT. Au 31 décembre 2020, le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 784 DT.
- 7) Les commissions revenant à SICAR INVEST au titre de sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2020, s'élèvent à 77 740 DT.
- 8) Au cours de l'exercice 2020, la SIMPAR a cédé à la BNA 14 857 actions représentant 3,71% du capital de SOIVM SICAF pour un montant de 273 369 DT (soit à 18,400 DT l'action). Suite à cette opération, approuvée par le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2020, la SIMPAR a réalisé une plus-value de 128 513 DT.
- 9) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des indemnités de départ à la retraite (six fois le salaire brut pour tout employé partant en retraite) et des compléments de retraite (au profit des membres adhérents). En 2019, les charges supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit:

	<b>Montant</b>
Assurance Complément de Retraite	68 563
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	20 909
<b>Total en DT</b>	<b>89 472</b>

**NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN****a) Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :**

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 69346, 52195, 44714, 106339, 42073, 84244, 85781, 107269 et 200773 Sousse	3 000 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 41239, 107204 et 105684 Sousse	700 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n° 105729 Sousse	100 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj VI	1 200 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 17 - El Mourouj VI	900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.4.3 - Les Berges du Lac II	2 200 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.4 - Les Berges du Lac II	3 300 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.2 - Les Berges du Lac II	3 000 000
Propriété sise au Berges du Lac II - HSC 1-1-3	7 200 000
Propriété sise à El Mourouj VI - EHC 18	5 000 000
Propriété sise à El Mourouj V - EHC 25	7 400 000
Propriété sise aux Jardins du Lac - HSC 1.4.3	3 400 000
Propriété sise à Sousse - Tranche 1	1 530 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah HC 2 (caution de la BNA)	12 000 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>50 930 000</i></b>

**b) Hypothèques et nantissements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :**

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur le logement L 24 sis à la Rue 6712, Cité Ibn Khaldoun, à distraire du titre foncier n° 107264	15 000
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang, en pari-passu avec la STB, sur le lot de terrain Slim et Zied 23 objet du titre foncier n° 7742 Ariana	35 310
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement n°1 / Nesrine 2 - résidence Nesrine	23 000
Hypothèque du 1 <sup>er</sup> rang, en pari-passu avec l'UBCI, sur l'appartement C2 - résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement G1 - résidence Les Orangers III	25 000
Hypothèque en rang utile sur titre foncier n° 70770 Tunis	19 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement A19 - résidence El Aizz à El Mourouj V	30 000
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement A14 - résidence Le Cristal	40 000
Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur l'appartement A2 - résidence La Couronne	70 000
Hypothèque en 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement A8 - résidence El Bousten 8	70 000
Hypothèque en 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement C22 - résidence Mariem El Mourouj VI	70 000
Privilège sur voiture Peugeot 206, 991 TU 134	10 000
Privilège sur voiture Volkswagen Passat, 8813 TU 102	10 000
Privilège sur voiture BMW Série 1, 6596 TU 187	12 000
Privilège sur voiture DONGFENG DFM, 1983 TU 213	19 500
<b>Total en DT</b>	<b>488 810</b>

- c) La SIMPAR a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs, dont le montant global est de 442 305 DT au 31 décembre 2020.
- d) Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court terme totalisent un montant de 5 729 440 DT au 31 décembre 2020.

**NOTE N°34 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Ventes de biens immobiliers	12 016 139	15 457 721
Produits des participations	369 733	625 058
Autres produits d'exploitation	178 440	169 373
Production stockée ou déstockage	-5 361 048	-2 779 514
Achats consommés	-2 173 099	-6 521 832
Services extérieurs et autres charges externes	-936 574	-1 094 817
<b>VALEUR AJOUTÉE BRUTE</b>	<b>4 093 591</b>	<b>5 855 989</b>
Charges de personnel	-1 704 750	-1 835 867
Impôts et taxes	-72 747	-92 478
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 316 094</b>	<b>3 927 644</b>
Charges financières nettes	-4 912 353	-5 098 623
Autres gains ordinaires	139	14 830
Autres pertes ordinaires	-94 999	-200
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-222 304	-1 577 764
Impôt sur les sociétés	-27 225	-34 879
Eléments extraordinaires	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 940 648</b>	<b>-2 768 992</b>

## RAPPORT GÉNÉRAL

### MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),

#### Rapport sur l'audit des états financiers

---

##### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 34.807.311 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (2.940.648) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### 1) **Évaluation des titres de participation**

##### *a) Risques identifiés*

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 12.660.496 DT, représentent l'un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre la somme de 3.916.864 DT au 31 décembre 2020. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

## **2) Évaluation des stocks de biens immobiliers**

### ***a) Risques identifiés***

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 63.253.862 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 72% du total des actifs).



Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

#### *a) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains aménagés ou des projets de promotion immobilière, telles que prévues par la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;

- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n°2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2020.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 24 mars 2021

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, Associé**

**P/ ICCA**

**Anis SMAOUI, Associé**

## RAPPORT SPÉCIAL

### MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)**

---

1) La SIMPAR a obtenu, au cours des exercices précédents, plusieurs crédits auprès de la BNA, destinés au financement de projets de promotion immobilière, avec un taux d'intérêt annuel variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers des projets financés. Au cours de l'exercice 2020, la SIMPAR a bénéficié du rééchelonnement de plusieurs crédits accordés par la BNA dont l'en-cours global s'élève à 35.408.325 DT, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une période de grâce pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Au 31 décembre 2020, l'en-cours cumulé des emprunts BNA s'élève à 37.515.587 DT. Les charges d'intérêts supportées par la SIMPAR, en 2020, au titre de ces emprunts bancaires ont totalisé 3 681 016 DT.

2) Durant l'exercice 2020, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées, en 2020, au titre de ces conventions s'élève à 138.023 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 133.319 DT au 31 décembre 2020.

3) La SIMPAR a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. La quote-part de chiffre d'affaires dont a bénéficié la SIMPAR en 2020, au titre de ce projet, s'élève à 350.442 DT.

4) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets le projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 109.138 DT.

5) La T.I.S a facturé à la SIMPAR, en 2020, les frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 17.610 DT. Le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 784 DT au 31 décembre 2020.

6) Les commissions revenant à SICAR INVEST pour sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 77.740 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2020, la SIMPAR a cédé à la BNA 14.857 actions détenues dans le capital de SOIVM SICAF pour un montant de 273.369 DT (soit à 18,400 DT l'action). Cette opération, approuvée par le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2020, a généré pour la SIMPAR une plus-value de 128.513 DT.
- 8) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2020, les primes supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	Épargne	Frais de gestion	Montant total
Assurance Complément de Retraite	66.805	1.758	68.563
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	20.373	536	20.909
<b>Total en DT</b>	<b>87.178</b>	<b>2.294</b>	<b>89.472</b>

### Obligations et engagements de la SIMPAR envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 28 janvier 2016. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
- La rémunération du Directeur Général, qui exerce ses fonctions depuis janvier 2015, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 31 décembre 2014, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur (l'ex Président Directeur Général). Les éléments de cette rémunération découlent des différentes décisions du Conseil d'Administration régissant la rémunération du Président Directeur Général, notamment celles en date du 27 janvier 1978, 19 novembre 1980, 6 mars 1984, 22 mai 1990 et 15 décembre 2004.

Les éléments de rémunération du Directeur Général englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant) et une indemnité mensuelle nette de 600 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité.

- 2) Les charges de personnel encourues par la SIMPAR au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2020, se résument comme suit :

	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Rémunération annuelle brute	4.294	200.170
Avantages en nature	-	9.662
Charges sociales légales et RC	991	7.323
Primes d'assurance	-	10.563
<b>Total en DT</b>	<b>5.285</b>	<b>227.718</b>

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 avril 1988, la SIMPAR a reversé les montants des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du Groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général a bénéficié d'un montant brut de 65.878 DT au cours de l'exercice 2020.
- 4) En 2020, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ESSOUKNA du 30 juin 2020.
- 5) En 2020, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société SIVIA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.125 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIVIA du 16 mars 2020.
- 6) Les membres du Conseil d'Administration de la SIMPAR (y compris le Président) ont perçu, en 2020, des jetons de présence dont le montant total brut est de 82.500 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020.
- 7) En 2020, les quatre membres du Comité Permanent d'Audit de la SIMPAR, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération brute globale de 15.000 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 mars 2021

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, Associé**

**P/ ICCA**

**Anis SMAOUI, Associé**

## Etats financiers annuels de SICAV

### PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM- représenté par M. Abderrazak GABSI.

#### BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>4</b>	<b>182 212 600</b>	<b>201 650 020</b>
- Obligations		107 614 626	126 385 657
- BTA		65 949 312	69 203 555
- Titres OPCVM		8 648 662	6 060 808
<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>	<b>5</b>	<b>113 398 885</b>	<b>17 007 927</b>
- Placement monétaires		52 451 174	-
- Placements à terme		60 849 895	16 776 230
- Disponibilités		97 816	231 697
<b>Créances d'exploitation :</b>	<b>7</b>	<b>22 735</b>	<b>2 950</b>
- Intérêts à recevoir		3 107	2 950
- Autres créances d'exploitation		19 628	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>295 634 220</b>	<b>218 660 897</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>8</b>	571 590	379 012
Autres créditeurs divers	<b>9</b>	3 578 952	3 441 160
<b>Total Passif</b>		<b>4 150 542</b>	<b>3 820 172</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b>277 005 852</b>	<b>203 710 143</b>
<b>Sommes distribuables :</b>		<b>14 477 826</b>	<b>11 130 582</b>
- Sommes distribuables de l'exercice	<b>11</b>	14 475 880	11 128 087
- Report à nouveau		1 946	2 495
<b>Actif Net</b>		<b>291 483 678</b>	<b>214 840 725</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>295 634 220</b>	<b>218 660 897</b>



ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>12</b>	<b>10 358 939</b>	<b>12 244 847</b>
- Revenus des obligations		6 721 196	8 563 895
- Revenus des BTA		3 403 883	3 486 514
- Revenus de titres OPCVM		233 860	194 438
Revenus des placements monétaires	<b>13</b>	1 924 368	200 260
Revenus des placements à terme	<b>14</b>	3 057 728	2 553 646
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>15 341 035</b>	<b>14 998 753</b>
Charges de gestion des placements	<b>15</b>	(1 903 601)	(1 623 990)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>13 437 434</b>	<b>13 374 763</b>
Autres charges d'exploitation	<b>16</b>	(391 043)	(373 727)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 046 391</b>	<b>13 001 036</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 429 489	(1 872 949)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>14 475 880</b>	<b>11 128 087</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 429 489)	1 872 949
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		404 351	443 608
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		205 683	(6 277)
Frais de négociation de titres		(71)	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>13 656 354</b>	<b>13 438 367</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars)

**Exercice clos le**  
**31 décembre 2020**

**Exercice clos le**  
**31 décembre 2019**

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	Résultat d'exploitation	13 046 391	13 001 036
<b>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	404 351	443 608
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	205 683	(6 277)
	Frais de négociation de titres	(71)	-
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	(9 981 141)	(10 111 447)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>		
	• Capital au nominal	332 207 200	327 217 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	2 762 505	2 007 709
	- Régularisation des sommes distribuables	14 138 795	11 886 702
	<b>Rachats :</b>		
	• Capital au nominal	(260 072 500)	(382 574 500)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(2 211 459)	(2 370 166)
	- Régularisation des sommes distribuables	(13 856 801)	(17 465 708)
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>76 642 953</b>	<b>(57 971 743)</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de l'exercice	214 840 725	272 812 468
	En fin de l'exercice	291 483 678	214 840 725
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>	En début de l'exercice	2 021 918	2 575 490
	En fin de l'exercice	2 743 265	2 021 918
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de l'exercice	106,255	105,926
	En fin de l'exercice	106,254	106,255
	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,18%</b>	<b>5,38%</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n° 95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ce taux a été modifié par l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 (publié au JORT du 10 juin 2020), instaurant une retenue à la source définitive et libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers sur les dépôts à terme dont le niveau de rémunération est supérieur au TMM+1% au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de placement, et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire des revenus des capitaux mobiliers. Cette modification a été abrogée par l'article 17 de la loi de finances pour l'année 2021 qui vient instituer une retenue à la source libératoire de 20% sur les revenus des capitaux mobiliers à servir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

---

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

### **NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :**

### ***a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2020, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ***b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements***

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **3) Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

### 4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 182 212 600 DT au 31 décembre 2020, contre 201 650 020 DT au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortisse- ment cumulé des surcotes/ décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% actif
<b>I- Obligations de sociétés :</b>		<b>102 762 356</b>	<b>-15 770</b>	<b>3 225 993</b>		<b>- 105 972 578</b>	<b>36,36%</b>	<b>35,85%</b>
AB 2008/15A	10 000	199 960	-	6 408	-	206 368	0,07%	0,07%
AB 2008/20A	30 000	1 200 000	-	41 424	-	1 241 424	0,43%	0,42%
AB 2009/15A	60 000	1 597 800	-	25 584	-	1 623 384	0,56%	0,55%
AB 2010	30 000	999 077	-	21 144	-	1 020 221	0,35%	0,35%
AB SUB 2020-03 9.2% CAT B	70 000	7 000 000	-	25 407	-	7 025 407	2,41%	2,38%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	800 000	-	20 368	-	820 368	0,28%	0,28%
AMEN BANK 2012 TV	123 185	2 463 700	-	47 500	-	2 511 200	0,86%	0,85%
AMEN BANK SUB 2017- 1 7.4%	40 000	1 600 000	-	63 840	-	1 663 840	0,57%	0,56%
AMEN BANK2011-1	50 000	500 000	-	6 480	-	506 480	0,17%	0,17%
AMEN BANK2012 TF	20 000	400 000	-	5 808	-	405 808	0,14%	0,14%
AMEN BANK2014-1 7ANS	20 000	800 000	-	40 256	-	840 256	0,29%	0,28%
AMEN BANK2016-1 5ANS	40 000	800 000	-	5 312	-	805 312	0,28%	0,27%
AMEN BANK2016-1 7ANS	10 000	600 000	-	4 040	-	604 040	0,21%	0,20%
ATB 2007/1	50 000	2 400 000	-	104 640	-	2 504 640	0,86%	0,85%
ATL 2014-3	40 000	1 600 000	-	89 216	-	1 689 216	0,58%	0,57%
ATL 2015-1	37 500	1 500 000	-	44 400	-	1 544 400	0,53%	0,52%
ATL 2015-2	20 000	1 200 000	-	63 216	-	1 263 216	0,43%	0,43%
ATL 2016-1	10 000	600 000	-	19 160	-	619 160	0,21%	0,21%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	3 000 000	-	159 432	-	3 159 432	1,08%	1,07%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	1 600 000	-	21 328	-	1 621 328	0,56%	0,55%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	4 000 000	-	199 680	-	4 199 680	1,44%	1,42%
ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	1 800 000	-	55 008	-	1 855 008	0,64%	0,63%
ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	4 000 000	-	69 536	-	4 069 536	1,40%	1,38%
ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	2 500 000	-	19 660	-	2 519 660	0,86%	0,85%
ATTIJ BANK SUB 2017 7.4%	30 000	1 200 000	-	41 856	-	1 241 856	0,43%	0,42%
ATTIJ BANK SUB 2015 7.5%	10 000	400 000	-	4 144	-	404 144	0,14%	0,14%

BH 2009	25 895	794 977	-	145	-	795 122	0,27%	0,27%
BH SUB 2015 7 ANS 7.5%	60 000	2 400 000	-	85 632	-	2 485 632	0,85%	0,84%
BNA SUB 2009	50 000	1 331 500	-	42 400	-	1 373 900	0,47%	0,46%
BNA SUB 2017-1	50 000	2 000 000	-	71 360	-	2 071 360	0,71%	0,70%
BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	1 240 000	-5 847	34 080	-	1 268 232	0,44%	0,43%
BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	10 000 000	-	268 240	-	10 268 240	3,52%	3,47%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	500 000	-	6 792	-	506 792	0,17%	0,17%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 500 000	-	67 000	-	1 567 000	0,54%	0,53%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	400 000	-	22 128	-	422 128	0,14%	0,14%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	-6 930	134 605	-	1 728 179	0,59%	0,58%
BTK 2009	10 703	356 435	-	18 837	-	375 272	0,13%	0,13%
BTK2014-1 7.45%	20 000	400 000	-	1 104	-	401 104	0,14%	0,14%
CIL 2016/1	10 000	200 000	-	7 560	-	207 560	0,07%	0,07%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	400 000	-	12 528	-	412 528	0,14%	0,14%
HL 2014-1 7.8%	30 000	600 000	-	6 456	-	606 456	0,21%	0,21%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	600 000	-	3 852	-	603 852	0,21%	0,20%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	1 224 000	-	58 752	-	1 282 752	0,44%	0,43%
HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	900 000	-	5 268	-	905 268	0,31%	0,31%
HL2013-2	22 800	456 000	-	22 563	-	478 563	0,16%	0,16%
HL2016-1	10 000	200 000	-	6 272	-	206 272	0,07%	0,07%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	1 600 000	-	89 504	-	1 689 504	0,58%	0,57%
HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	1 600 000	-	48 176	-	1 648 176	0,57%	0,56%
HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	2 000 000	-	122 976	-	2 122 976	0,73%	0,72%
HL2018-1	10 000	600 000	-	23 792	-	623 792	0,21%	0,21%
HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	1 000 000	-	11 384	-	1 011 384	0,35%	0,34%
MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	2 000 000	-	88 960	-	2 088 960	0,72%	0,71%
STB2008-16A/1	12 500	312 500	-	13 450	-	325 950	0,11%	0,11%
STB2008-20A/1	40 000	1 600 000	-	70 880	-	1 670 880	0,57%	0,57%
STB2008-25A/1	70 000	3 640 000	-	165 872	-	3 805 872	1,31%	1,29%
STB2010/1 5.3%	75 000	2 497 500	-	82 380	-	2 579 880	0,89%	0,87%
TL 2013-2	4 800	96 000	-	5 280	-	101 280	0,03%	0,03%
TL 2014-1	20 000	400 000	-	15 984	-	415 984	0,14%	0,14%
TL 2014-2	20 000	400 000	-	1 168	-	401 168	0,14%	0,14%
TL 2015-1	30 000	1 200 000	-	47 688	-	1 247 688	0,43%	0,42%
TL 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	800 000	-	25 760	-	825 760	0,28%	0,28%

TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 496 000	-	78 764	-	1 574 764	0,54%	0,53%
TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	800 000	-	28 448	-	828 448	0,28%	0,28%
TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	506 404	-2 993	22 426	-	525 837	0,18%	0,18%
UIB 2009 CAT C	100 000	4 500 000	-	96 960	-	4 596 960	1,58%	1,55%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	2 000 000	-	64 760	-	2 064 760	0,71%	0,70%
UIB2011-1	30 000	1 650 000	-	29 160	-	1 679 160	0,58%	0,57%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	80 000	-	4 051	-	84 051	0,03%	0,03%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	120 000	-	7 747	-	127 747	0,04%	0,04%
<b>II- Titres émis par l'État :</b>		<b>63 945 968</b>	<b>1 646 358</b>	<b>1 999 033</b>	-	<b>67 591 360</b>	<b>23,19%</b>	<b>22,86%</b>
• <b>Obligations</b>		<b>1 600 000</b>	-	<b>42 048</b>	-	<b>1 642 048</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,56%</b>
- Emprunt National 2014	80 000	1 600 000	-	42 048	-	1 642 048	0,56%	0,56%
• <b>BTA (*)</b>		<b>62 345 968</b>	<b>1 646 358</b>	<b>1 956 986</b>	-	<b>65 949 312</b>	<b>22,63%</b>	<b>22,31%</b>
- BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	4 665	5 083 586	-369 298	167 205	-	4 881 493	1,67%	1,65%
- BTA à 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	1 083 901	473 904	-	27 285 305	9,36%	9,23%
- BTA à 6.7% - 04/2028 sur 12 ans	34 071	31 534 882	931 755	1 315 876	-	33 782 514	11,59%	11,43%
<b>III- Titres des OPCVM :</b>		<b>8 146 283</b>	-	-	<b>502 379</b>	<b>8 648 662</b>	<b>2,97%</b>	<b>2,93%</b>
• FCP BNA CAPITALISATION	15 000	2 469 435	-	-	27 825	2 497 260	0,86%	0,84%
• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	336 733	1 688 869	0,58%	0,57%
• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	90 633	3 142 160	1,08%	1,06%
• TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	47 188	1 320 373	0,45%	0,45%
<b>Total en DT</b>		<b>174 854 607</b>	<b>1 630 588</b>	<b>5 225 027</b>	<b>502 379</b>	<b>182 212 600</b>	<b>62,51%</b>	<b>61,63%</b>

(\*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2020, à 63 992 326 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	<b>4 665</b>	4 665 000	418 586	<b>5 083 586</b>	(369 298)	4 714 288	167 205	4 881 493
BTA 5.60% 08/2022 (12 ANS)	<b>27 000</b>	27 000 000	(1 272 500)	<b>25 727 500</b>	1 083 901	26 811 401	473 904	27 285 305
BTA 6.7% -04/2028 (12 ANS)	<b>34 071</b>	34 071 000	(2 536 118)	<b>31 534 882</b>	931 755	32 466 637	1 315 877	33 782 514
<b>Total en DT</b>		<b>65 736 000</b>	<b>(3 390 032)</b>	<b>62 345 968</b>	<b>1 646 358</b>	<b>63 992 326</b>	<b>1 956 986</b>	<b>65 949 312</b>

## 4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
<b>Prix d'acquisition</b>				
<b>+ En début de l'exercice (a)</b>	<b>122 149 827</b>	<b>65 786 468</b>	<b>5 676 848</b>	<b>193 613 144</b>
+ Acquisitions	(*) 18 246 907	-	5 802 576	<b>24 049 483</b>
- Cessions	(5 932 000)	(3 440 500)	(3 333 141)	<b>(12 705 641)</b>
- Remboursements	(30 102 379)	-	-	<b>(30 102 379)</b>
<b>= En fin de l'exercice (1)</b>	<b>104 362 355</b>	<b>62 345 968</b>	<b>8 146 283</b>	<b>174 854 607</b>
<b>Différences d'estimation</b>				
<b>+ En début de l'exercice (b)</b>	-	<b>1 344 656</b>	<b>383 960</b>	<b>1 728 616</b>
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(383 960)	<b>(383 960)</b>
+ Plus-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	502 379	<b>502 379</b>
- Moins-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	338 293	-	<b>338 293</b>
- Surcotes rapportées à l'actif net	(15 770)	(36 591)	-	<b>(52 361)</b>
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
<b>= En fin de l'exercice (2)</b>	<b>(15 770)</b>	<b>1 646 358</b>	<b>502 379</b>	<b>2 132 967</b>
<b>Créances rattachées d'intérêts</b>				
<b>+ En début de l'exercice (c)</b>	<b>4 235 830</b>	<b>2 072 430</b>	-	<b>6 308 260</b>
± Intérêts courus à l'achat	78 511	-	-	<b>78 511</b>
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	6 721 196	3 403 883	-	<b>10 125 079</b>
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(7 767 496)	(3 519 328)	-	<b>(11 286 823)</b>
<b>= En fin de l'exercice (3)</b>	<b>3 268 041</b>	<b>1 956 986</b>	-	<b>5 225 027</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020 [(1) + (2) + (3)]</b>	<b>107 614 626</b>	<b>65 949 312</b>	<b>8 648 662</b>	<b>182 212 600</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019 [(a) + (b) + (c)]</b>	<b>126 385 657</b>	<b>69 203 555</b>	<b>6 060 808</b>	<b>201 650 020</b>

(\*) Dont une surcote sur acquisition s'élevant à 166 907 DT



## **NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS**

### **5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES**

Cette rubrique totalise 52 451 174 DT au 31 décembre 2020, contre un solde nul au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% actif net</b>	<b>% actif</b>
<b>I- Certificats de dépôt</b>		<b>52 420 816</b>	<b>30 358</b>	<b>52 451 174</b>	<b>17,99%</b>	<b>17,74%</b>
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>		-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi- liquidités)</i>		<b>52 420 816</b>	<b>30 358</b>	<b>52 451 174</b>	<b>17,99%</b>	<b>17,74%</b>
- Certificats de dépôt BNA 06/01/21 - 10 J - 6,8%	6	2 995 475	1 808	2 997 283	1,03%	1,01%
- Certificats de dépôt BNA 06/01/21 - 10 J - 6,8%	48	23 963 802	14 463	23 978 265	8,23%	8,11%
- Certificats de dépôt BNA 07/01/21 - 10 J - 6,8%	10	4 992 459	2 259	4 994 718	1,71%	1,69%
- Certificats de dépôt BNA 08/01/21 - 10 J - 6,8%	20	9 984 917	3 012	9 987 929	3,43%	3,38%
- Certificats de dépôt BNA 04/01/21 - 10 J - 6,8%	12	5 990 950	5 426	5 996 376	2,06%	2,03%
- Certificats de dépôt BNA 05/01/21 - 10 J - 6,8%	9	4 493 213	3 390	4 496 603	1,54%	1,52%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		-	-	-	-	-
<b>II- Billets de trésorerie</b>		-	-	-	-	-
<b>Total en DT</b>		<b>52 420 816</b>	<b>30 358</b>	<b>52 451 174</b>	<b>17,99%</b>	<b>17,74%</b>

## 5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 60 849 995 DT au 31 décembre 2020, contre 16 776 230 DT au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% actif
<b>Placements à court terme :</b>						
- BNA Plac. 100J 09-01-216,8%	1 500	1 500 000	20 344	1 520 344	0,52%	0,51%
- BNA Plac. 100J 08-04-217,13%	650	650 000	203	650 203	0,22%	0,22%
- BNA Plac. 100J 03-04-217,13%	595	595 000	651	595 651	0,20%	0,20%
- BNA Plac. 100J 21-02-216,8%	861	861 000	6 159	867 159	0,30%	0,29%
- BNA Plac. 300J 31-01-21TMM+3%	1 997	1 997 000	121 862	2 118 862	0,73%	0,72%
- BNA Plac. 100J 09-01-216,8%	4 600	4 600 000	62 389	4 662 389	1,60%	1,58%
- BNA Plac. 100J 08-04-217,13%	22 000	22 000 000	6 876	22 006 876	7,55%	7,44%
- BNA Plac. 100J 09-04-217,13%	6 000	6 000 000	938	6 000 938	2,06%	2,03%
- BNA Plac. 100J 02-04-217,13%	19 700	19 700 000	24 629	19 724 629	6,77%	6,67%
- BNA Plac. 100J 03-04-21 7,13%	2 000	2 000 000	2 188	2 002 188	0,69%	0,68%
- BNA Plac. 100J 04-04-21 7,13%	700	700 000	656	700 656	0,24%	0,24%
<b>Total en DT</b>		<b>60 603 000</b>	<b>246 895</b>	<b>60 849 895</b>	<b>20,88%</b>	<b>20,58%</b>

## 5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avoirs en banque	98 014	231 817
Encaissements non encore comptabilisés	-	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(194)	-
<b>Sommes à régler :</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>
- Rachats	(4)	-
- Autres	-	-
<b>Sommes à encaisser</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total en DT</b>	<b>97 816</b>	<b>231 697</b>

#### 5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2020, le ratio susvisé s'élève à 20,62%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2020	% actif
<b>I- Liquidités</b>	<b>60 947 711</b>	<b>20,62%</b>
- Placements à terme	60 849 895	20,58%
- Disponibilités	97 816	0,03%
<b>II- Quasi-liquidités</b>	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>60 947 711</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>295 634 220</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>20,62%</b>

#### NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 234 663 774 DT, soit 79,38% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	1 642 048	65 949 312	-	-	67 591 360	22,86%
BNA (*)	14 981 732	-	-	52 451 174	67 432 906	22,81%
ATL	20 020 976	-	-	-	20 020 976	6,77%
AMEN BANK	18 453 740	-	-	-	18 453 740	6,24%
HANNIBAL LEASE	11 178 995	-	-	-	11 178 995	3,78%
STB	8 382 582	-	-	-	8 382 582	2,84%
UIB	8 340 880	-	-	-	8 340 880	2,82%

TUNISIE LEASING ET FACTORING	5 920 929	-	-	-	5 920 929	2,00%
BTE	4 224 099	-	-	-	4 224 099	1,43%
BH BANK	3 280 754	-	-	-	3 280 754	1,11%
SICAV TRESOR	-	-	3 142 160	-	3 142 160	1,06%
ATTIJARI LEASING	2 519 660	-	-	-	2 519 660	0,85%
ATB	2 504 640	-	-	-	2 504 640	0,85%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	2 497 260	-	2 497 260	0,84%
MODERN LEASING (BH LEASING)	2 088 960	-	-	-	2 088 960	0,71%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 688 869	-	1 688 869	0,57%
ATTIJARI BANK	1 646 000	-	-	-	1 646 000	0,56%
TUNISO EMIRATIE SICAV	-	-	1 320 373	-	1 320 373	0,45%
AIL	820 368	-	-	-	820 368	0,28%
BTK	776 376	-	-	-	776 376	0,26%
CIL	620 088	-	-	-	620 088	0,21%
UNIFACTOR	211 798	-	-	-	211 798	0,07%
<b>Total général en DT</b>	<b>107 614 626</b>	<b>65 949 312</b>	<b>8 648 662</b>	<b>52 451 174</b>	<b>234 663 774</b>	<b>79,38%</b>

(\*) Au 31 décembre 2020, les titres émis par la Banque Nationale Agricole « BNA » représentent 22,81% du total de l'actif de la Société POS arrêté à la même date, soit 12,81% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

#### **NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Intérêts à recevoir :</b>	<b>3 107</b>	<b>2 950</b>
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	3 107	2 950
<b>Autres créances d'exploitation :</b>	<b>19 628</b>	<b>-</b>
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	19 628	-
<b>Total en DT</b>	<b>22 735</b>	<b>2 950</b>

## **NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Gestionnaire (BNA Capitaux)	439 685	275 645
Dépositaire (BNA)	131 905	103 367
<b>Total en DT</b>	<b>571 590</b>	<b>379 012</b>

## **NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Dividendes à payer	50 970	37 110
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	30 000
Commissaire aux Comptes	30 852	19 109
Conseil du Marché Financier (CMF)	25 101	19 411
Rachats	3 425 849	3 323 231
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Autres	9 980	12 099
<b>Total en DT</b>	<b>3 578 952</b>	<b>3 441 160</b>

## **NOTE 10 : CAPITAL**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	202 191 800	257 549 000
- Nombre de titres	2 021 918	2 575 490
- Nombre d'actionnaires	4 725	4 535
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant en nominal	332 207 200	327 217 300
- Nombre de titres	3 322 072	3 272 173

<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant en nominal	(260 072 500)	(382 574 500)
- Nombre de titres	(2 600 725)	(3 825 745)
<b>Capital fin de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	274 326 500	202 191 800
- Nombre de titres	2 743 265	2 021 918
- Nombre d'actionnaires	4 379	4 725
<b>Sommes non distribuables :</b>	<b>1 161 009</b>	<b>74 874</b>
<b>1. Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>609 963</b>	<b>437 331</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	404 351	443 608
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	205 683	(6 277)
- Frais de négociation de titres	(71)	-
<b>2. Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>551 046</b>	<b>(362 457)</b>
- Aux émissions	2 762 505	2 007 709
- Aux rachats	(2 211 459)	(2 370 166)
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>1 518 343</b>	<b>1 443 469</b>
<b>Total en DT</b>	<b>277 005 852</b>	<b>203 710 143</b>

#### **NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Résultat d'exploitation	13 046 391	13 001 036
Régularisation lors des souscriptions d'actions	8 745 931	8 781 478
Régularisation lors des rachats d'actions	(7 316 442)	(10 654 427)
<b>Total en DT</b>	<b>14 475 880</b>	<b>11 128 087</b>

## **NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Revenus des obligations :</b>	<b>6 721 196</b>	<b>8 563 895</b>
• ± Variation des intérêts courus	(1 046 300)	(887 536)
• + Coupons d'intérêts échus	7 767 496	9 451 431
<b>Revenus des BTA :</b>	<b>3 403 883</b>	<b>3 486 514</b>
• ± Variation des intérêts courus	(115 445)	(10 003)
• + Coupons d'intérêts échus	3 519 328	3 496 517
<b>Revenus des titres d'OPCVM</b>	<b>233 860</b>	<b>194 438</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>10 358 939</b>	<b>12 244 847</b>

## **NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Revenus des certificats de dépôt :</b>	<b>1 907 398</b>	<b>176 562</b>
• ± Variation des intérêts courus	30 358	(195 386)
• + Coupons d'intérêts échus	1 877 040	371 948
<b>Intérêts des comptes de dépôt</b>	<b>16 970</b>	<b>23 698</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 924 368</b>	<b>200 260</b>

## **NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Revenus des placements en compte BNA :</b>	<b>3 057 728</b>	<b>2 553 646</b>
• ± Variation des intérêts courus	55 665	(24 687)
• + Coupons d'intérêts échus	3 002 063	2 578 333
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>3 057 728</b>	<b>2 553 646</b>

## **NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Rémunération du gestionnaire	1 431 422	1 181 084
Rémunération du dépositaire	472 179	442 906
<b>Total en DT</b>	<b>1 903 601</b>	<b>1 623 990</b>

## **NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Jetons de présence (*)	36 000	30 000
Redevance CMF	264 526	248 127
Honoraires Commissaire aux Comptes	30 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 108	6 108
Rémunération Directeur Général	11 216	11 215
TCL	39 191	37 400
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Diverses charges d'exploitation	3 802	10 677
<b>Total en DT</b>	<b>391 043</b>	<b>373 727</b>

(\*) Un reclassement de 6 000 DT a été effectué, au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020, de la rubrique « Diverses charges d'exploitation » vers la rubrique « Jetons de présence ». Il correspond aux frais de l'AGO, budgétisés mais non consommés à cause des conditions sanitaires liées à la propagation de la pandémie de la Covid-19.



## NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

### 17.1. Données par action

Données par action	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	5,592	7,418	7,851	5,955	5,672
Charges de gestion des placements	(0,694)	(0,803)	(0,868)	(0,719)	(0,719)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>4,898</b>	<b>6,615</b>	<b>6,984</b>	<b>5,235</b>	<b>4,953</b>
Autres charges d'exploitation	(0,143)	(0,185)	(0,186)	(0,517)	(0,151)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,756</b>	<b>6,430</b>	<b>6,797</b>	<b>4,718</b>	<b>4,802</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,521	(0,926)	(1,432)	(0,282)	(0,277)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,277</b>	<b>5,504</b>	<b>5,366</b>	<b>4,436</b>	<b>4,525</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,147	0,219	0,159	0,109	0,025
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	0,075	(0,003)	-	0,003	0,066
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,222</b>	<b>0,216</b>	<b>0,159</b>	<b>0,112</b>	<b>0,090</b>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,978	6,646	6,956	4,830	4,892
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,222</b>	<b>0,216</b>	<b>0,159</b>	<b>0,112</b>	<b>0,090</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	(0,026)	(0,025)	(0,006)	(0,005)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,226</b>	<b>0,190</b>	<b>0,133</b>	<b>0,106</b>	<b>0,086</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>5,504</b>	<b>5,365</b>	<b>4,436</b>	<b>4,525</b>	<b>4,401</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,254</b>	<b>106,255</b>	<b>105,926</b>	<b>104,863</b>	<b>104,846</b>

### 17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,75%	0,67%	0,75%	0,68%	0,67%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,16%	0,49%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,72%	4,56%	4,65%	4,22%	4,20%

## **NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

### **18.1. Nature des relations avec les parties liées**

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

<b>BNA CAPITAUX</b>	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 08 juillet 2020.
<b>BNA</b>	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **18.2. Flux de transactions avec les parties liées**

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, est récapitulé dans le tableau suivant :

<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>BNA CAPITAUX</b>	<b>BNA</b>
<b>Opérations impactant les sommes distribuables :</b>		
- Rémunération du gestionnaire	(1 431 422)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(472 179)
<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>	Néant	Néant

### **18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées**

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

<b>Soldes en fin de l'exercice</b>	<b>BNACAPITAUX</b>	<b>BNA</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	(439 685)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(131 905)

## **NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 11 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GÉNÉRAL DU COMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

---

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 295.634.220 DT et un résultat net de l'exercice de 13.656.354 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

### ***Autres obligations légales et réglementations***

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'il ressort de l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 61,63% de l'actif total au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2020 une proportion de 20,62% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2020, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA) qui représentent 22,81% du total de son actif arrêté à cette date, soit 12,81% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 12 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**  
**Abderrazak GABSI**

## RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (antérieures et nouvelles)**

---

- 1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux perçoit une commission de gestion de 0,4% (hors TVA) l'an de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, depuis le 02 février 2015. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020 par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 1.202.876 DT hors TVA, soit 1.431.422 DT TVA incluse.

- 2) La Banque Nationale Agricole (BNA), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% (hors TVA) l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à 396.789 DT hors TVA, soit 472.179 DT TVA incluse.

### **Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants**

---

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

- 2) Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	6 108	-	11 216	-	-	-
Jetons de présence	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000	30 000
<b>Total en DT</b>	<b>9 108</b>	<b>3 000</b>	<b>14 216</b>	<b>3 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI**



## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

#### BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>3.1</b>	<b>1 719 907</b>	<b>1 846 574</b>
	- Actions et droits rattachés		1 621 113	1 846 574
	- Titres OPCVM		98 794	-
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>		<b>442 649</b>	<b>449 318</b>
	- Placements à terme	<b>3.2</b>	441 760	448 230
	- Disponibilités		889	1 088
	Débiteurs divers (jetons de présence)		-	131
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 162 556</b>	<b>2 296 023</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	7 798	8 819
	Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	24 055	18 244
	<b>Total passif</b>		<b>31 853</b>	<b>27 063</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>		<b>2 120 423</b>	<b>2 235 211</b>
	<b>Capital en nominal :</b>	<b>3.5</b>	<b>2 320 800</b>	<b>2 355 800</b>
	- Capital début de l'exercice		2 355 800	2 671 300
	- Émission en nominal		-	3 000
	- Rachat en nominal		-35 000	-318 500
	<b>Sommes non distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>-200 377</b>	<b>-120 589</b>
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>10 280</b>	<b>33 749</b>
	- Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	10 266	33 731
	- Report à nouveau		14	18
	<b>Actif net</b>		<b>2 130 703</b>	<b>2 268 960</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 162 556</b>	<b>2 296 023</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT****(Montants exprimés en dinars)****Notes****Exercice clos le  
31 décembre 2020****Exercice clos le  
31 décembre 2019**

<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>4.1</b>	<b>65 714</b>	<b>90 749</b>
- Dividendes des actions		60 595	84 150
- Revenus des titres OPCVM		5 119	6 599
Revenus des placements monétaires	<b>4.2</b>	30 244	36 243
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>95 958</b>	<b>126 992</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.3</b>	-30 700	-36 747
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>65 258</b>	<b>90 245</b>
Autres charges d'exploitation	<b>4.4</b>	-55 127	-51 952
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 131</b>	<b>38 293</b>
Régularisation du résultat d'exploitatio		135	-4 562
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>10 266</b>	<b>33 731</b>
Régularisation du résultat d'exploitatio (annulation)		-135	4 562
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-315	-182 568
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-78 568	40 761
Frais de négociation de titres		-4 858	-588
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES</b>		<b>-83 741</b>	<b>-142 395</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-73 610</b>	<b>-104 102</b>

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2020      Exercice clos le 31 décembre 2019

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Résultat d'exploitation	10 131	38 293
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-315	-182 568
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-78 568	40 761
	Frais de négociation de titres	-4 858	-588
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-33 735	-37 932
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>		
	- Capital	-	3 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-100
	- Régularisation des sommes distribuables	-	56
	<b>Rachats :</b>		
	- Capital	-35 000	-318 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	3 953	14 857
	- Régularisation des sommes distribuables	135	-4 618
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-138 257</b>	<b>-447 339</b>
	<b>ACTIF NET</b>	En début de l'exercice	2 268 960
En fin de l'exercice		2 130 703	2 268 960
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de l'exercice	23 558	26 713
	En fin de l'exercice	23 208	23 558
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de l'exercice	96,313	101,684
	En fin de l'exercice	91,808	96,313
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>-3,19%</b>	<b>-3,89%</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS**  
**À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3) Évaluation des placements monétaires**

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **4) Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

### NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>1 492 764</b>	<b>1 621 103</b>	<b>128 339</b>	<b>76,083</b>	-
- ATL	49 975	138 881	81 209	-57 672	3,811	0,275
- BNA	7 000	79 309	60 739	-18 570	2,851	0,002
- CITYCARS	500	3 635	4 085	450	0,192	0,003
- EURO-CYCLE	8 200	194 971	210 658	15 687	9,887	0,099
- ONE TECH HOLDING	9 679	84 546	116 216	31 670	5,454	0,019
- SAH	15 000	138 680	184 185	45 505	8,644	0,023
- SFBT	11 250	75 394	213 863	138 469	10,037	0,005
- SIAME	20 000	78 960	80 380	1 420	3,772	0,140
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	128 604	-6 076	6,036	0,092
- SOTRAPIL	15 000	204 576	178 845	-25 731	8,394	0,072
- SOTUMAG	50 000	155 000	156 850	1 850	7,361	0,379
- SOTUVER	5 550	39 253	38 772	-481	1,820	0,001
- SOTUVER NG J 01/01/2021	567	3 707	3 714	7	0,174	0,001
- STAR	311	46 650	38 149	-8 501	1,790	0,001
- TPR	20 000	72 262	83 240	10 978	3,907	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	41 594	-666	1,952	0,013
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>101 003</b>	<b>98 794</b>	<b>-2 209</b>	<b>4,637</b>	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	98 794	-2 209	4,637	0,033
<b>Droits :</b>		<b>3</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>1 593 770</b>	<b>1 719 907</b>	<b>126 137</b>	<b>80,720</b>	-

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Titres OPCVM	101 003
Actions et droits rattachés	629 376
Entrée de titres (conversion de droits ...)	153 344
<b>Total en Dinars</b>	<b>883 723</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Titres OPCVM	-	-	-
Actions et droits rattachés	856 730	778 162	-78 568
Sortie de titres (détachement de droits ...)	153 344	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 010 074</b>	<b>778 162</b>	<b>-78 568</b>

#### NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts coursus	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
Compte Placement BNA	4 360	436 000	5 760	441 760	20,733
<b>Total en Dinars</b>		<b>436 000</b>	<b>5 760</b>	<b>441 760</b>	<b>20,733</b>

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020
CPL LAC 100J 31122020 6,8%	31/12/2020	235 000	238 503
CPL LAC 100J 07042021 7,13%	07/04/2021	165 000	165 077
CPL LAC 300J 02022021 TMM+3%	02/02/2021	36 000	38 180

**NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 500	8 519
Dépositaire (BNA)	298	300
<b>Total en Dinars</b>	<b>7 798</b>	<b>8 819</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Jetons de présence	76	-
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	181	202
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	200
Autres (*)	14 838	8 882
<b>Total en Dinars</b>	<b>24 055</b>	<b>18 244</b>

(\*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Capital début de l'exercice:</b>		
- Montant en nominal	2 355 800	2 671 300
-Nombre de titres	23 558	26 713
-Nombre d'actionnaires	123	125
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
-Montant en nominal	-	3 000
-Nombre de titres	-	30



---

**Rachats effectués :**

-Montant en nominal	-35 000	-318 500
-Nombre de titres	350	3 185

---

**Capital fin de l'exercice :**

- Montant en nominal	<b>2 320 800</b>	<b>2 355 800</b>
-Nombre de titres	23 208	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

---

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>-79 788</b>	<b>-127 638</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice :</b>	<b>-83 741</b>	<b>-142 395</b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-315	-182 568
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-78 568	40 761
- Frais de négociation de titres	-4 858	-588
<b>Régularisation des sommes non distribuables (souscription)</b>	<b>-</b>	<b>-100</b>
<b>Régularisation des sommes non distribuables (rachat)</b>	<b>3 953</b>	<b>14 857</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-120 589</b>	<b>7 049</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>-200 377</b>	<b>-120 589</b>

---

---

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat d'exploitation	10 131	38 293
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	56
Régularisation lors des rachats d'actions	135	-4 618
<b>Total en Dinars</b>	<b>10 266</b>	<b>33 731</b>

**NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT****NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dividendes des actions	60 595	84 150
Revenus des titres OPCVM	5 119	6 599
<b>Total en Dinars</b>	<b>65 714</b>	<b>90 749</b>

**NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus du compte placement à terme BNA	29 337	35 718
Revenus du compte bancaire BNA	907	525
<b>Total en Dinars</b>	<b>30 244</b>	<b>36 243</b>

**NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Rémunération du Gestionnaire	29 510	35 557
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
<b>Total en Dinars</b>	<b>30 700</b>	<b>36 747</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Primes, indemnités et frais AGO	27 398	25 800
Jetons de présence	16 199	13 500
Redevance CMF	2 108	2 540
Honoraires du Commissaire aux comptes	9 040	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	200
Autres (TCL et autres frais)	382	872
<b>Total en Dinars</b>	<b>55 127</b>	<b>51 952</b>

**NOTES N°5 : AUTRES INFORMATIONS****5-1 DONNÉES PAR ACTION :**

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	4,135	5,391	4,872	8,006	3,326
Charges de gestion des placements	-1,323	-1,560	-1,558	-2,405	-1,107
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,812</b>	<b>3,831</b>	<b>3,314</b>	<b>5,601</b>	<b>2,219</b>
Autres produits	-	-	-	-	-

Autres charges	-2,375	-2,205	-1,922	-1,992	-0,957
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,437</b>	<b>1,625</b>	<b>1,392</b>	<b>3,609</b>	<b>1,262</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	-0,194	0,029	-1,652	-0,096
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,442</b>	<b>1,432</b>	<b>1,421</b>	<b>1,957</b>	<b>1,166</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,005	0,194	-0,029	1,652	0,096
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,014	-7,750	7,339	-5,910	3,171
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-3,385	1,730	-2,554	7,872	0,846
Frais de négociation de titres	-0,209	-0,025	-0,168	-0,184	-0,192
<b>+/- value/titre et frais de négociation</b>	<b>-3,608</b>	<b>-6,044</b>	<b>4,617</b>	<b>1,778</b>	<b>3,825</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-3,171</b>	<b>-4,419</b>	<b>6,009</b>	<b>5,387</b>	<b>5,087</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-3,608</b>	<b>-6,044</b>	<b>4,617</b>	<b>1,778</b>	<b>3,825</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,093</b>	<b>0,662</b>	<b>-0,684</b>	<b>-1,473</b>	<b>5,750</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,515</b>	<b>-5,382</b>	<b>3,933</b>	<b>0,305</b>	<b>9,575</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,432</b>	<b>1,420</b>	<b>1,958</b>	<b>1,165</b>	<b>0,550</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>91,808</b>	<b>96,313</b>	<b>101,684</b>	<b>98,288</b>	<b>97,191</b>

## 5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,455%	1,448%	1,429%	1,423%	1,437%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,614%	2,047%	1,763%	1,179%	1,243%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,487%	1,329%	1,303%	0,214%	1,513%

### **5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :**

---

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

## RAPPORT GÉNÉRAL

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV BNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société.

#### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la Société des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières totalisent 79,53% de l'actif total au 31 décembre 2020.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samir LABIDI**

## RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :***

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 29.510 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce, en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

### ***Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :***

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II paragraphe 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2020.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2020.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samir LABIDI**



## Etats financiers annuels de SICAV

### SANADETT SICAV

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ZAHAF.

#### BILAN ARRETE AU 31/12/2020 (Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 670 701,256	1 696 142,339
b- Obligations et valeurs assimilées	51 105 848,629	65 871 236,831
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		
a- Placements monétaires	0,000	0,000
b- Disponibilités	19 154 024,652	507 133,189
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>73 930 574,538</b>	<b>68 074 512,359</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	39 070,428	26 511,650
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	63 683,320	71 087,775
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>102 753,748</b>	<b>97 599,425</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	70 758 399,788	64 710 829,036
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	222,113	104,492
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 069 198,889	3 265 979,406
<b>ACTIF NET</b>	<b>73 827 820,790</b>	<b>67 976 912,934</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>73 930 574,538</b>	<b>68 074 512,359</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2020**  
**(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>		
a- Dividendes	72 819,200	63 801,544
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 206 966,701	4 575 228,794
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	551 137,657	246 704,907
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>3 830 923,558</b>	<b>4 885 735,245</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	619 155,328	622 016,696
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>3 211 768,230</b>	<b>4 263 718,549</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	119 229,909	131 578,280
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 092 538,321</b>	<b>4 132 140,269</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-23 339,432	-866 160,863
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 069 198,889</b>	<b>3 265 979,406</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)</b>	23 339,432	866 160,863
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	147 083,085	117 383,769
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	142 540,938	28 649,641
Frais de négociation de titres	-4 227,460	-3 265,929
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 377 934,884</b>	<b>4 274 907,750</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31/12/2020**

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	3 092 538,321	4 132 140,269
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	147 083,085	117 383,769
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	142 540,938	28 649,641
d- Frais de négociation de titres	-4 227,460	-3 265,929
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-3 048 814,923	-3 813 914,000
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	98 533 203,627	121 140 898,674
_ Régularisation des sommes non distribuables	150 360,236	97 691,969
_ Régularisation des sommes distribuables	2 009 939,096	2 310 235,134
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-92 758 448,074	-146 009 208,326
_ Régularisation des sommes non distribuables	-162 941,600	-117 089,036
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 250 325,390	-3 824 413,417
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 850 907,856</b>	<b>-25 940 891,252</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début de l'exercice	67 976 912,934	93 917 804,186
b- en fin de l'exercice	73 827 820,790	67 976 912,934
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>		
a- en début de l'exercice	619 594	858 056
b- en fin de l'exercice	674 846	619 594
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,400</b>	<b>109,712</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,52%</b>	<b>4,99%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

### **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

#### **PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV**

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société ont été arrêtés au 31 Décembre 2020 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

##### **2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC1- Portefeuille titres :

##### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
<b>Titres OPCVM</b>				
FCP SALAMETT CAP	107 148	1 850 520,161	1 878 733,032	2,54%
FCP SALAMETT PLUS	6 500	74 341,313	75 257,000	0,10%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	524 590,000	0,71%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959,260	356 448,000	0,48%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 664,715	321 702,000	0,44%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377,330	196 604,224	0,27%
FCP HELION MONEO	3 000	306 639,996	317 367,000	0,43%
<b>TOTAL</b>		<b>3 557 354,042</b>	<b>3 670 701,256</b>	<b>4,97%</b>

##### b. Obligations et valeurs assimilées

##### b.1 Les obligations de sociétés

OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% ACTIF Net
AMEN BANK SUB 2009	20 000	532 700,000	541 233,916	0,73%
AMEN BANK SUB 2008	1 000	40 000,000	41 380,822	0,06%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	179 964,000	185 733,863	0,25%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	400 000,000	413 808,219	0,56%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 498 500,000	1 530 157,374	2,07%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	200 000,000	203 401,644	0,28%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	100 000,000	100 664,986	0,14%
ATB 2007/1	30 000	960 000,000	1 001 850,740	1,36%
ATB SUB 2017 A	49 000	4 900 000,000	5 183 808,000	7,02%
ATB SUB 2017 A	400	40 000,000	42 316,800	0,06%
ATL 2014/2*	20 000	400 000,000	414 627,507	0,56%
ATL 2015/2	5 000	300 000,000	315 804,918	0,43%
ATL 2016/1	10 000	200 000,000	206 180,822	0,28%
ATL 2017/1	1 800	72 000,000	75 479,040	0,10%
ATL SUB 2017	4 500	360 000,000	364 799,737	0,49%
ATL 2017/2 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 261 367,671	1,71%
ATL 2018/1 CAT B	5 000	300 000,000	310 162,849	0,42%
ATL 2017/2 CAT B	10 000	600 000,000	637 502,466	0,86%
ATL 2020-1	25 000	2 500 000,000	2 543 457,534	3,45%
BH 2009	40 000	1 228 000,000	1 228 210,411	1,66%
BNA SUB 2009	15 000	399 630,000	412 365,120	0,56%
BTK 2009 C	10 000	333 000,000	350 617,485	0,47%
CIL 2017/1	10 000	400 000,000	412 393,205	0,56%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	200 000,000	209 896,393	0,28%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	300 000,000	314 400,986	0,43%
TL 2014/1	20 000	400 000,000	415 980,712	0,56%
TL 2017/1 CAT A	10 000	400 000,000	413 664,262	0,56%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	266 830,000	272 230,547	0,37%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 250 000,000	2 298 466,849	3,11%
<b>TOTAL</b>		<b>20 960 624,000</b>	<b>21 701 964,878</b>	<b>29,40%</b>

\*Le coût d'acquisition des obligations ATL2014/2 est publié au niveau des états financiers trimestriels au 31 décembre 2020 pour un montant de 340.000 DT.

## b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	793 001,600	820 670,641	1,11%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 659 614,000	6 976 177,288	9,45%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	983 812,700	994 721,193	1,35%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	982 714,700	993 623,193	1,35%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	980 874,560	991 783,053	1,34%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	490 381,360	495 835,607	0,67%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	490 797,150	496 251,397	0,67%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	473 454,925	492 765,610	0,67%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 765 240,700	15 344 561,248	20,78%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	1 750 000,000	1 797 494,521	2,43%
<b>Total</b>		<b>28 369 891,695</b>	<b>29 403 883,751</b>	<b>39,83%</b>

### Les mouvements du portefeuille-titres de SANADTT SICAV :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de SANADTT SICAV, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- valeur Réalisée
<b>Solde au 31-12-2019</b>	<b>65 099 325,617</b>	<b>2 404 403,776</b>	<b>63 649,776</b>	<b>67 567 379,170</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>					
Titres OPCVM	13 340 814,000			13 340 814,000	
Emprunt de société	2 880 000,000			2 880 000,000	
<b>Remboursement et Cession de l'exercice</b>					
Cession titres OPCVM	-11 415 952,526			-11 415 952,526	142 540,946
Cession Emprunt de société	-6 330 000,000			-6 330 000,000	-0,008
Remboursement Emprunt de société	-10 346 203,000			-10 346 203,000	
Remboursement Emprunt d'état	-437 500,000			-437 500,000	
Variation des +/--valeurs latentes			49 697,440*	49 697,440	
Variation des intérêts courus		-629 070,845		-629 070,845	
Décote /surcote Emprunt d'état	97 385,646			97 385,646	
<b>Solde au 31-12-2020</b>	<b>52 887 869,737</b>	<b>1 775 332,931</b>	<b>113 347,216</b>	<b>54 776 549,885</b>	<b>142 540,938</b>

\*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

### AC2- les placements monétaires et disponibilités

#### a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2020 est nul.

#### b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020, à 19 154 024,652 Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

### PA1- Opérateurs créditeurs

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération à payer au gestionnaire	15 270,430	14 611,650
Rémunération à payer au dépositaire	23 799,998	11 900,000
<b>Total</b>	<b>39 070,428</b>	<b>26 511,650</b>

### PA2- Autres créditeurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Frais de publication	400,000	600,000
Jeton de présence	16 874,998	15 000,000
Redevances CMF	7 312,870	6 247,881
Honoraires du commissaire aux comptes	18 532,921	25 877,643
Créditeurs divers	20 562,531	23 362,251
<b>Total</b>	<b>63 683,320</b>	<b>71 087,775</b>

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source	4 053,493	22 433,724
TCL	1 238,708	928,527
Autres créditeurs	15 270,330	0,000
<b>Total</b>	<b>20 562,531</b>	<b>23 362,251</b>

### CP1- Capital

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<b><u>Capital début de l'exercice</u></b>		
Montant	64 710 829,036	89 455 768,274
Nombre de titres	619 594	858 056
Nombre d'actionnaires	334	390
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	98 533 203,627	121 140 898,674
Nombre de titres émis	942 751	1 161 619
Nombre d'actionnaires nouveaux	12	10
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	-92 758 448,074	-146 009 208,326
Nombre de titres rachetés	887 499	1 400 081
Nombre d'actionnaires sortants	12	66
<b><u>Autres effets sur capital</u></b>		
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	142 540,938	28 649,641
Régularisation des sommes non distribuables	-12 581,364	-19 397,067
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	147 083,085	117 383,769
Frais de Négociation des titres	-4 227,460	-3 265,929
<b><u>Capital à la fin de l'exercice</u></b>		
Montant	70 758 399,788	64 710 829,036
Nombre de titres	674 846	619 594
Nombre d'actionnaires	334	334



## **CP2- Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2020 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	3 092 538,321
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	- 23 339,432
Résultat distribuable des exercices antérieurs	190,374
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	31,739
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>3 069 421,002</b>

## **PR1- Revenus du portefeuille titres**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
Revenus des titres OPCVM	72 819,200	63 801,544
Revenus des bons de trésor assimilables	1 401 232,676	1 412 452,594
Revenus des obligations	1 805 734,025	3 162 776,200
<b>Total</b>	<b>3 279 785,901</b>	<b>4 639 030,338</b>

## **PR2- Les revenus de placements monétaires**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
Revenus des billets de trésorerie	0,000	32 435,232
Intérêts des comptes de dépôt	551 137,657	214 269,675
<b>Total</b>	<b>551 137,657</b>	<b>246 704,907</b>

## **CH1- Charges de gestion des placements**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
Rémunération du gestionnaire	607 255,330	610 116,696
Rémunération du dépositaire	11 899,998	11 900,000
<b>Total</b>	<b>619 155,328</b>	<b>622 016,696</b>

## **CH2- Autres charges**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
Commissaire aux comptes	18 300,000	16 810,000
Redevance CMF	74 513,382	85 446,846
Publicité et publication	1 300,000	1 606,862
Jetons de présence	14 999,998	15 000,000
TCL	9 862,389	12 471,632
Contribution sociale de solidarité	210,000	200,000
Autres	44,140	42,940
<b>Total</b>	<b>119 229,909</b>	<b>131 8,280</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS

<b>4-1 Données par action</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
• Revenus des placements	5,677	7,885	7,442	6,295	5,998
• Charges de gestion des placements	-0,917	-1,004	-0,888	-0,785	-0,780
• <b>-Revenu net des placements</b>	<b>4,759</b>	<b>6,881</b>	<b>6,553</b>	<b>5,510</b>	<b>5,218</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,177	-0,212	-0,208	-0,614	-0,180
• <b>-Résultat d'exploitation</b>	<b>4,583</b>	<b>6,669</b>	<b>6,345</b>	<b>4,896</b>	<b>5,038</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,035	-1,398	-1,146	-0,876	-0,856
• <b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,548</b>	<b>5,271</b>	<b>5,200</b>	<b>4,020</b>	<b>4,182</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,035	1,398	1,146	0,876	0,856
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,218	0,189	0,161	-0,158	0,073
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,211	0,046	-0,131	0,025	0,126
• Frais de négociation de titres	-0,006	-0,005	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,423</b>	<b>0,230</b>	<b>0,030</b>	<b>-0,133</b>	<b>0,198</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5,005</b>	<b>6,900</b>	<b>6,375</b>	<b>4,763</b>	<b>5,237</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	0,423	0,230	0,030	-0,133	0,198
Régularisation du résultat non distribuable	-0,019	-0,031	0,003	0,032	-0,034
Sommes non distribuables de l'exercice	<b>0,404</b>	<b>0,199</b>	<b>0,033</b>	<b>-0,101</b>	<b>0,164</b>
Distribution des dividendes	<b>5,271</b>	<b>5,200</b>	<b>4,020</b>	<b>4,182</b>	<b>4,482</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>109,400</b>	<b>109,712</b>	<b>109,454</b>	<b>108,251</b>	<b>108,520</b>

#### **4-2 Ratios de gestion des placements**

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,83%	0,73%	0,67%	0,60%	0,60%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,16%	0,15%	0,16%	0,47%	0,14%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	4,16%	4,84%	4,78%	3,74%	3,87%
• Actif net moyen	74 263 630,862	85 448 875,400	113 859 875,462	148 981 488,356	168 082 642,857

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

#### RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SANADETT SICAV** » (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à .....	73 827 820,790 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	3 092 538,321 TND
Un résultat net bénéficiaire de .....	3 377 934,884 TND

A notre avis, les états financiers de la société **SANADETT SICAV** sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Paragraphe d'observation**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers. Ladite note décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

##### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, au 31 décembre 2020, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 3 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ZAHAF**

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2020**

Le Conseil d'administration de votre société ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2020 et régies par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

### **II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020**

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Elles sont présentées ci-après :

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention avec la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT de l'actif net de « SANADETT SICAV » calculée quotidiennement. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018, et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La commission TTC facturée en 2020 est de 607 255,330 dinars

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de dépôt avec la banque « ATB ». En rémunération des services de dépôt, la banque « ATB » perçoit une rémunération annuelle de 11 900 dinars TTC.
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de rémunération de compte banque avec la banque « ATB ». La rémunération des montants déposés au niveau du compte bancaire auprès de l'ATB est déterminée au taux de 2% au titre des montants déposés jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 551 137,657 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Tunis, le 3 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ZAHAF**